

**CONSEIL MUNICIPAL DE COARRAZE**  
**REUNION DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six le vingt- huit du mois d'avril à 20h30, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Coarraze sous la présidence de Marie-Agnès MÉNORET ULTRA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2026

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Marie-Agnès MÉNORET ULTRA, Claude GRANGÉ, Valérie MOREL, Christian POMMÉ, Maryse HOUNIEU, Pierre IATO, Michel LUCANTE, Anne PINÇON, Christophe GAUCHER, Sylvain LANGER, Cécile ANTHONIOZ, Christine MEUNIER, Sandrine POIN, Frédéric BARBE, Laura BIDAUBAYLE, Damien POUTS SAINT GERME

**Absents ou excusés :**

Christelle CHABROL (a donné procuration à Marie-Agnès MÉNORET ULTRA)  
Guillaume RYCKBOSCH (a donné procuration à Maryse HOUNIEU)  
Audrey FRECHOU (a donné procuration à Claude GRANGÉ)

Mme Maryse HOUNIEU a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L2121-15 du CGCT)

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Tirage au sort pour la liste préparatoire des jurés d'assises 2027
- 2) Approbation du PV du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2026
- 3) Informations
- 4) Compte-rendu des délégations données au maire
- 5) Compte Financier Unique 2025
- 6) Affectation du résultat 2025
- 7) Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2026
- 8) Dotation aux amortissements 2026
- 9) Budget primitif 2026
- 10) Bail appartement n°15 place de la salle des fêtes
- 11) Désignation d'un délégué suppléant au lycée des métiers d'art

## **1) TIRAGE AU SORT POUR LA LISTE PREPARATOIRE DES JURES D'ASSISES 2027**

Madame Le Maire expose qu'avant le 15 juin 2026, il faut procéder au tirage au sort de la liste préparatoire des Jurés d'Assises. Il convient de sélectionner 6 personnes âgées de plus de 23 ans.

La sélection se fait à partir du logiciel ELIRE. Les 6 personnes tirées au sort sont :  
Julien BOUREME, Martine CABANNE, Pierre DUMENS, Pierre LARROCHE, Mireille LOOSE, Christophe WEISS

## **2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2026**

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du 1<sup>er</sup> avril 2026 et demande s'il y a des observations.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

## **3) INFORMATIONS**

- Madame le Maire communique aux conseillers la liste des commissions thématiques de la Communauté de Communes du Pays de Nay et les invite à s'inscrire à ces commissions (2 délégués maximum par commission)
- Madame le Maire informe l'assemblée des différents dommages subis par la commune :
  - Poteau d'incendie détruit à l'angle de la rue des coustous et de la route de Saint-Vincent
  - Lampadaire détruit au rond-point d'Intermarché suite à un choc de véhicule
  - Benne amovible du camion voléeLes déclarations de sinistre ont été effectuées auprès de Groupama, assureur de la commune.
- L'ONF a signalé le 27 avril 2026 un dépôt sauvage de plaques d'amiante au niveau de la place de retournement, au fond de la route forestière des Bassots.
- La CCPN va réaliser en mai 2026 des travaux de reprofilage de chaussée au chemin des Serres pour l'écoulement des eaux pluviales. Des travaux seront également réalisés rue des églantines (délai à confirmer).
- Les travaux de réaménagement de l'ancienne Poste se poursuivent. Ils devraient se terminer fin juin 2026. Les deux rhumatologues devraient prendre possession des lieux en juillet et fixer les premiers rendez-vous en août.
- L'épicerie sociale remercie la municipalité et les services pour l'aide apportée lors de la braderie du 19 avril 2026.

#### 4) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Le Maire rend compte au conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

##### Droit de préemption

La commune n'a pas exercé son droit de préemption concernant les dossiers suivants :

- D.I.A. 2600006 présentée le 17/02/2026 par Maître Sophie BIROU-BARDE, notaire à Coarraze (Pyrénées-Atlantiques), concernant l'immeuble cadastré AB74 et AC130 (lot8), situé Lotissement Monplaisir Sud, mis en vente par la Communauté de Commune du Pays de Nay
- D.I.A. 2600008 présentée le 11/03/2026 par Maître Sophie BIROU-BARDE, notaire à Coarraze (Pyrénées-Atlantiques), concernant l'immeuble cadastré AB74, AB54 et AC130 (lot 1), situé Lotissement Monplaisir Sud, mis en vente par la Communauté de Commune du Pays
- D.I.A. 2600009 présentée le 23/03/2026 par Maître Sophie BIROU-BARDE, notaire à Coarraze (Pyrénées-Atlantiques), concernant l'immeuble cadastré AB74, AB54 et AC130 (lot 11), situé Lotissement Monplaisir Sud, mis en vente par la Communauté de Commune du Pays

##### Action en justice

Décision de désigner Maître Antonin LE CORNO afin de défendre les intérêts de la commune de Coarraze dans le cadre du recours formé par M. Fabien FESEUILLE sollicitant l'annulation du refus de construire n° 064191250003 pris par le Maire le 26 août 2025 (extension de son habitation, construction d'un garage, la création de terrasses couvertes et la création d'une piscine sur les parcelles cadastrales AB 14, 15 et 70)

Mme Christelle CHABROL prend part à la séance à 21h16.

#### 5) COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Madame le Maire présente le compte financier unique qui se compose comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Dépenses	Prévu	1 776 721,00 €
	Réalisé	1 594 265,84 €
Recettes	Prévu	1 776 721,00€
	Réalisé	1 896 629,80 €
<b>Excédent</b>		<b>302 363 ,96€</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu	4 255 693,70 €
	Réalisé	1 158 726,56 €
	Reste à réaliser	2 663 197,00 €
Recettes	Prévu	4 255 693,70 €
	Réalisé	1 579 764,73 €
	Reste à réaliser	2 048 949,00 €
<b>Excédent</b>		<b>421 038,17 €</b>

**Résultat global de clôture de l'exercice : 723 402,13**

Madame le Maire quitte la salle. Mme Maryse HOUNIEU invite le conseil municipal à passer au vote.

A l'unanimité des votants, le Compte Financier Unique 2025 est adopté.

### **6) AFFECTATION DU RESULTAT 2025**

Le conseil municipal décide d'affecter, dans le BP 2026, le résultat 2025 de la section de fonctionnement, soit 302 363,96 € d'excédent, de la manière suivante :

- 302 363,96 € en section d'investissement au compte 1068

Adopté à l'unanimité.

### **7) FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2026**

Pour rappel, concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, les parts communale et départementale sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

L'équilibre du budget permet de ne pas augmenter les taux des impôts. Le Conseil municipal fixe comme suit les taux pour 2026 :

<u>Taxes</u>	<u>Taux</u>	<u>Bases</u>	<u>Recettes</u>
<i>Foncier bâti</i>	24,27 %	3 116 000	756 253
<i>Foncier non-bâti</i>	40 %	49 300	19 720
<i>Taxe d'habitation</i>	9,80 %	187 600	18 385
		<i>TOTAL</i>	794 358

Adopté à l'unanimité.

## 8) DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS 2026

Le comptable public communique les éléments d'actifs qui doivent être amortis.

Le conseil municipal décide les conditions d'amortissement des immobilisations comme suit :

N° inventaire	Désignation du bien	Date acquisition	Valeur	Amortissement antérieur	Durée d'amortissement	Dotation 2025	Imputation	Reste à amortir
2041582/16/02	Enfouissement réseau BT rues Barthou et Clémenceau	07/06/2016	6 766,12 €	4 059,00 €	5 ans	1 353,00 €	2804182	1 354,12 €
2041582/15/03	Enfouissement réseaux rue Barthou	23/11/2015	10 035,42 €	6 021,08 €	5 ans	2 007,00 €	2804182	2 007,34 €
2041582/16/01	Enfouissement réseau BT rues Barthou et Clémenceau		8 479,80 €		5 ans	1 696,84 €	2804182	0,00 €
	Rond-point 4 chemins/2023		2 061,04 €	1 024,00 €	5 ans	412,00 €	28041412	625,04 €
<b>TOTAL</b>						<b>5 468,84 €</b>		

Adopté à l'unanimité.

## 9) BUDGET PRIMITIF 2026

Le projet de budget a été étudié par la commission Finances le 14 avril 2026. Il a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux le 16 avril 2026.

Madame le Maire présente les propositions.

Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2026 qui se présente comme suit

FONCTIONNEMENT :	1 785 916,00	€
INVESTISSEMENT :	3 788 952,92	€
	<i>Dont 2 663 197 €</i>	<i>de RAR en dépenses</i>
	<i>2 048 949 €</i>	<i>de RAR en recettes</i>

Il est précisé que le budget est voté par chapitres en Fonctionnement, par chapitres avec opérations en Investissement et que le taux de fongibilité des crédits est fixé à 7,5 % pour chaque section (Investissement et Fonctionnement).

## **10) BAIL APPARTEMENT A N°15 PLACE DE LA SALLE DES FETES**

Suite au départ du précédent locataire, l'appartement A situé au 1<sup>er</sup> étage n°15 place de la salle des fêtes a fait l'objet de quelques travaux de rénovation.

Madame le Maire propose d'attribuer ce logement conventionné de type T4 à M. et Mme Florian et Manon BOUCHERLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de louer à M. et Mme Florian et Manon BOUCHERLE aux fins d'habitation principale, l'appartement A situé n°15 place de la salle des fêtes

FIXE - à trois ans à compter du 15 mai 2026 la durée de la location,  
- à 584,13 € le montant mensuel du loyer auquel il conviendra aussi d'ajouter les charges pour taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

APPROUVE le projet de bail tel qu'il lui est présenté par le Maire.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir avec les futurs locataires

## **11) DELEGUE SUPPLEANT AU LYCEE DES METIERS D'ART**

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> avril, le conseil municipal a désigné Mme Sandrine POIN comme déléguée au lycée des métiers d'art.

Il convient que le conseil désigne également un délégué suppléant.

Mme Laura BIDAUBAYLE est désignée déléguée suppléante.

La séance est levée à 22h55

Le Maire,  
Marie-Agnès MÉNORET ULTRA